

Paris, le 27 octobre 2026

Électricité : libérons EDF du dogme européen de la concurrence !

La France doit pouvoir produire une électricité abondante, décarbonée, à prix bas et stable, au bénéfice de ses citoyens et de ses entreprises. Pour cela, nous devons redonner à EDF les moyens d'investir et de produire, sans être contraint de rémunérer des intermédiaires qui ne produisent rien.

L'électricité est un bien stratégique, pas un marché comme les autres !

Or, une fois encore, le dogme européen de la concurrence menace notre souveraineté énergétique. Le 31 mars 2026, la Commission européenne a ouvert une enquête sur le financement des six futurs réacteurs nucléaires EPR2. L'État français a pourtant déjà imaginé un montage complexe, combinant prêts publics bonifiés et mécanisme de compensation autour d'un prix de référence de 97 €/MWh. Tout cela pour financer une infrastructure indispensable à notre économie, à notre indépendance et à notre décarbonation. Mais cela ne suffirait toujours pas !

Bruxelles envisagerait de conditionner son accord à de nouvelles exigences : davantage d'interconnexions électriques avec nos voisins, mais surtout l'obligation de réserver une partie de la production des futurs réacteurs à des opérateurs tiers. Autrement dit, nous risquons de voir revenir, sous une autre forme, l'absurdité de l'ARENH, soit un système dans lequel EDF devait céder à bas prix une partie de son électricité nucléaire à des fournisseurs concurrents, qui pouvaient ensuite la revendre aux consommateurs.

L'Union européenne prône publiquement « la concurrence libre et non faussée », or il s'agit ici exactement du contraire, l'imposition d'une concurrence faussée.

Je ne conteste pas l'utilité de la concurrence lorsqu'elle stimule l'innovation, notamment dans les nouvelles technologies nucléaires, mais construire et exploiter de grands réacteurs relève d'investissements de long terme, d'une infrastructure stratégique et d'un monopole de fait. N'oublions jamais que nos infrastructures nucléaires ont déjà été payées par le contribuable français, elles sont à nous en propre. **Pourquoi vouloir artificiellement y introduire des intermédiaires privés ?** Je rappelle d'ailleurs ce que dit le neuvième alinéa du Préambule de notre Constitution de 1946 : « Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité. »

Ce principe appartient toujours à notre bloc de constitutionnalité. Il devrait, à tout le moins, nous conduire à interroger sérieusement la compatibilité entre notre conception du service public et les obligations européennes de mise en concurrence.

Dans un monde marqué par la guerre économique, les tensions énergétiques et la compétition industrielle, la France possède un atout considérable qui est son parc nucléaire et le savoir-faire d'EDF. **Cessons de transformer cet atout en handicap au nom d'un dogme !**

La priorité doit être d'investir dans notre production, de garantir aux Français et à nos entreprises une électricité à prix stable et bas, et enfin de retrouver la maîtrise de notre destin énergétique. **L'électricité doit servir la Nation, pas les artifices d'un marché organisé pour la concurrence.**

Natacha Polony

#